

Paris, le 27 mars 2017

En novembre 2015, le FIR avait pris position en faveur de la proposition de loi sur le devoir de vigilance et argumentait notamment que : *"La mise en place d'un plan de vigilance permettra aux entreprises un meilleur pilotage de leurs activités : meilleur contrôle, meilleure identification et anticipation de risques et d'opportunités. Un plan de vigilance pourra être utile pour développer des atouts concurrentiels ou améliorer l'image de marque dans une société de plus en plus attentive aux questions de responsabilité sociétale et, au final, être un atout pour la compétitivité des entreprises."*

Le parcours législatif de la proposition de loi a été particulièrement long : une première mouture du texte avait été déposée en novembre 2013 et la saisine du Conseil constitutionnel vient conclure ce parcours, début 2017. Le Conseil constitutionnel dans sa décision du 23 mars a censuré le principe des amendes mais le FIR se réjouit que l'essentiel de l'esprit de la loi soit respecté et qu'une nouvelle fois la France joue un rôle pionnier en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

[La position du FIR en novembre 2015](#)

A propos :

Le **FIR** est une association française multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'ISR : Investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place et syndicats. Chaque année à l'automne, le FIR organise la Semaine de la finance responsable qui est placée sous le Haut patronage du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer (MEEM) et celui de l'Économie et des Finances. En 2010, le FIR a lancé CorDial, une plate-forme de dialogue avec les sociétés cotées sur les questions de développement durable. Le FIR remet également chaque année depuis 2005, des prix et bourses aux meilleurs de travaux de recherche académique européens en « Finance et Développement Durable ». Ce prix est organisé depuis 2010 en partenariat avec les Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI). Le FIR est avec l'AFG - Association Française de Gestion financière – et l'Eurosif l'un des porteurs du Code de transparence pour les fonds ouverts obligatoire pour ceux qui se revendiquent de l'ISR en France.

Le FIR est membre en France de la Plateforme RSE et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

Site web : www.frenchsif.org

Contact: Grégoire Cousté - gregoire.couste@frenchsif.org - Tél +33 (0)1 40 36 61 58